

## **AUDIENCE DE KAI TERADA**

### **Appel à la grève et au rassemblement le lundi 16 décembre 2024 !**

Le 1er septembre 2022, notre collègue Kai Terada a été suspendu sans qu'aucun motif ne lui soit communiqué, puis il a été « muté dans l'intérêt du service » le jeudi 22 septembre. La situation est ubuesque puisque sa mutation n'est justifiée par aucune pièce dans son dossier administratif. Le seul élément explicatif est une note datée du 13 octobre, postérieure à l'arrêté de suspension. Cette note a été fournie suite à la requête en référé déposée par Kai Terada contre l'arrêté de mutation. Cet arrêté se fondait sur une fausse accusation : insulte lors d'un conseil d'administration, alors qu'il n'était pas élu sur cette période ! Kai Terada a demandé fin 2022 les procès verbaux des auditions qui fondent la décision prise suite à une mission d'inspection à 360°. À ce jour, ils ne lui ont toujours pas été communiqués malgré un avis favorable de la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) : le rectorat fait sciemment de la rétention sur un élément clé de sa procédure.

Le rectorat, en le mutant, a brisé son mandat de co-secrétaire départemental de SUD éducation 92 car il n'exerce désormais plus dans les Hauts-de-Seine.

Le 12 avril 2023, Kai Terada a reçu un courrier, signé par le secrétaire général adjoint, Michaël Chaussard, lui annonçant que sa demande de participation au mouvement intra-académique avait été « neutralisée ». Cette procédure n'a aucun fondement réglementaire. Elle est illégale.

Cette année, Kai Terada n'a pas reçu de courrier lui annonçant que sa demande de participation au mouvement intra-académique 2024 avait été « neutralisée », il l'a découvert en se connectant sur Iprof en constatant que son vœu unique pour le lycée Joliot-Curie de Nanterre avait été supprimé.

En supprimant, ou en neutralisant son seul vœu, l'administration se donne le droit de le sanctionner encore, de façon déguisée, dont une fois sans rendre cet acte officiel. Ainsi sa demande de mutation disparaît honteusement dans les limbes et indéfiniment en restant fidèle à la décision d'une ancienne rectrice.

Après des années de procédure, la situation de Kai Terada sera enfin jugée au tribunal administratif de Versailles le lundi 16 décembre 2024 à 9h30.

Un préavis de grève national couvre tout travailleur ou travailleuse exerçant dans un établissement scolaire, titulaire ou non titulaire, qui souhaiterait faire grève le lundi 16 décembre contre la répression antisyndicale. Un rassemblement à 9h devant le tribunal administratif de Versailles a par ailleurs été déposé en préfecture.

Nous appelons par conséquent à la grève et au rassemblement devant le tribunal administratif de Versailles le lundi 16 décembre à 9h :

- contre la répression antisyndicale ;
- pour demander le rétablissement de Kai Terada sur son poste au lycée Joliot-Curie de Nanterre sans perte d'ancienneté, le rétablissement de tous ses droits statutaires à commencer par le droit à mutation.

Les personnels mobilisés du lycée Joliot-Curie de Nanterre, rassemblés ce mardi 26 novembre 2024 en heure d'information syndicale